

En 2022, la consommation des soins des auxiliaires médicaux (hors infirmiers) s'élève à 8,3 milliards d'euros. L'activité de ces praticiens, fortement touchée par les mesures de restriction sanitaire en 2020, rebondit en 2021 et retrouve globalement sa tendance pré-crise. Les soins de pédicures-podologues augmentent fortement depuis 2011.

Principale composante des soins des auxiliaires médicaux, les dépenses de soins courants des masseurs-kinésithérapeutes augmentent de 3,5 % en 2022. Hormis pour les soins de pédicures-podologues, le reste à charge des ménages pour les dépenses d'auxiliaires médicaux est en légère hausse en 2022.

### La consommation totale en soins courants des auxiliaires médicaux retrouve sa tendance de long terme

En 2022, la consommation en soins courants d'auxiliaires médicaux<sup>1</sup> (hors infirmiers) s'élève à 8,3 milliards d'euros, soit 3,5 % de la consommation de soins et de biens médicaux (*tableau 1*). Elle continue de progresser après un rebond important en 2021 : +3,7 % en 2022 après +19,1 % en 2021. En 2020, l'activité des auxiliaires médicaux a été très affectée par les mesures de restriction sanitaire prises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 ; l'activité des auxiliaires médicaux étant notamment quasiment à l'arrêt lors du premier confinement. En 2021, l'assouplissement des mesures sanitaires favorise le rebond de la consommation totale de soins courants des auxiliaires médicaux. En 2022, la consommation de soins d'auxiliaires médicaux en volume retrouve

globalement la tendance observée entre 2012 et 2019 (+3,3 % par an en moyenne).

### Les soins de longue durée des masseurs-kinésithérapeutes progressent légèrement en 2022

Les masseurs-kinésithérapeutes réalisent également des soins dans le cadre de la prise en charge de la dépendance, hors champ de la CSBM. Ces soins de longue durée représentent 571 millions d'euros en 2022. Ils augmentent de 0,7 % après le rebond de 2021 (+10,8 % après - 4,3 % en 2020). De 2012 à 2022, ils augmentent de 2,9 % en moyenne annuelle. Cette croissance élevée tient au vieillissement de la population française et aux incitations au maintien à domicile des personnes âgées en situation de dépendance.

**Tableau 1** Consommation de soins courants des auxiliaires médicaux

En millions d'euros

	2012	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Soins courants</b>	<b>5 696</b>	<b>7 030</b>	<b>7 270</b>	<b>7 610</b>	<b>6 751</b>	<b>8 043</b>	<b>8 338</b>
Masseurs-kinésithérapeutes	4 721	5 804	5 970	6 204	5 516	6 543	6 771
Orthophonistes	850	1 052	1 078	1 131	961	1 140	1 153
Orthoptistes	107	138	180	227	229	305	349
Pédicures-podologues	19	37	42	46	45	55	65
Évolution (en %)	6,6	2,5	3,4	4,7	-11,3	19,1	3,7
Prix (en %)	2,3	0,0	1,3	1,9	2,2	-1,8	0,2
Volume (en %)	4,2	2,5	2,0	2,8	-13,2	21,3	3,5
<b>Soins liés à la dépendance des masseurs-kinésithérapeutes</b>	<b>428</b>	<b>498</b>	<b>514</b>	<b>535</b>	<b>512</b>	<b>567</b>	<b>571</b>
Évolution (en %)	3,0	3,4	3,1	4,0	-4,3	10,8	0,7

**Source** > L'activité des pédicures-podologues retrace uniquement les actes prescrits par un médecin et pris en charge par la Sécurité sociale. Les soins de longue durée des masseurs-kinésithérapeutes ne sont pas comptabilisés dans les soins courants, détaillés au début.

**Sources** > DREES, comptes de la santé ; CNAM, statistiques mensuelles pour les indices des prix.

<sup>1</sup> La consommation de soins des auxiliaires médicaux a été révisée par rapport à la précédente édition et inclut cette année les prises en charge de cotisations, l'aide à la télétransmission et le dispositif d'aide à la perte d'activité (DIPA) pour se conformer aux définitions utilisées

pour les comparaisons internationales. À l'inverse, les dépenses des masseurs-kinésithérapeutes effectuées dans le cadre de la prise en charge de la dépendance sont comptabilisées à part et exclues de la consommation de soins courants.

## Les soins courants des auxiliaires médicaux sont en hausse pour l'ensemble de ces praticiens

### Les masseurs-kinésithérapeutes, premiers contributeurs à la consommation des soins courants des auxiliaires médicaux

En 2022, la consommation de soins des masseurs-kinésithérapeutes augmente de 3,5 % par rapport à 2021 et s'établit à 6,8 milliards d'euros. Représentant 81,2 % des soins d'auxiliaires médicaux hors infirmiers, la consommation de soins de masseurs-kinésithérapeutes est le premier contributeur à la hausse du total des soins courants en 2022.

En 2022, les prix des soins de masseurs-kinésithérapeutes sont quasi stables (+0,1 %), la dernière revalorisation des actes des masseurs-kinésithérapeutes datant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et les effets du dispositif d'indemnisation pour perte d'activité (DIPA) sur le prix des soins ayant disparu. L'évolution de la consommation en 2022 est donc intégralement liée à une croissance du volume de soins (+3,3 %) [graphique 1].

Entre 2012 et 2022, la consommation en soins de masseurs-kinésithérapeutes augmente en moyenne de 3,7 % par an. La croissance des dépenses est liée à des facteurs structurels, en particulier au vieillissement de la population. En 2022, les honoraires représentent 95,0 % de la dépense de soins des masseurs-kinésithérapeutes. Les actes de rééducation ostéo-articulaire (AMS) représentent 62,5 % des honoraires des masseurs-kinésithérapeutes en 2022 (graphique 2). Ces actes, auxquels recourent davantage les personnes âgées, occupent une place prépondérante dans la consommation de soins de masseurs-kinésithérapeutes. Alors qu'elle avait diminué en 2021, la part des actes classiques (AMK) augmente de 0,4 point en 2022. Les actes en établissement (AMC) et les frais de déplacement sont en légère baisse en 2022.

### Les soins d'orthophonie sont moins dynamiques qu'avant la crise sanitaire de 2020

La consommation de soins d'orthophonie s'élève à 1 153 millions d'euros en 2022, en hausse de 1,1 %. Les orthophonistes ont été particulièrement touchés par la baisse d'activité liée à la crise du Covid-19. Le rebond de 2021 permet de retrouver le niveau d'activité atteint en 2019, mais l'activité en volume demeure en dessous de la tendance pré-crise sanitaire.

Avant le début de l'épidémie, la consommation de soins des orthophonistes était dynamique, avec une hausse moyenne de 4,2 % par an entre 2012 et 2019, portée par la demande croissante de traitement des troubles du langage écrit (dyslexie, dysorthographe, etc.).

En 2021, deux avenants à la convention nationale des orthophonistes libéraux ont été signés pour mettre à jour leurs tarifs. Le premier (avenant 17) porte sur les conditions de prises en charge des actes de télésoin et le second (avenant 18) modifie en particulier les modalités de facturation des actes de demande de télé-expertise. Ces avenants, portant sur des actes assez peu fréquents, ne modifient pas les principaux tarifs des actes des orthophonistes.

Le 25 février 2022, la signature de l'avenant 19 revalorise plusieurs des actes orthophoniques et favorise l'accès aux soins en orthophonie. Au total, le prix des soins d'orthophonie progresse légèrement en 2022 (+0,4 %)

### Les soins d'orthoptistes restent dynamiques en 2022

Les soins d'orthoptistes augmentent de nouveau fortement en 2022 (+14,4 % après +33,0%) pour s'élever à 349 millions d'euros. L'activité des orthoptistes reste ainsi extrêmement dynamique : entre 2012 et 2022, la consommation en volume de soins d'orthoptistes augmente de 8 % en moyenne. Ce dynamisme est notamment porté par les dépenses effectuées en centre de santé. En 2017, les centres de santé ne représentaient que 2,3 % de la dépense ; cinq années plus tard, en 2022, ils constituent 23,9 % de la dépense, soit une hausse de +21,7 points.

Ces évolutions exceptionnelles traduisent aussi une hausse du nombre d'actes (portée notamment par la création de nouveaux actes, comme la mesure de l'acuité visuelle et de la réfraction avec ou sans dilatation) et la revalorisation de leurs tarifs en 2018.

### Les soins de pédicures-podologues de nouveau en forte hausse

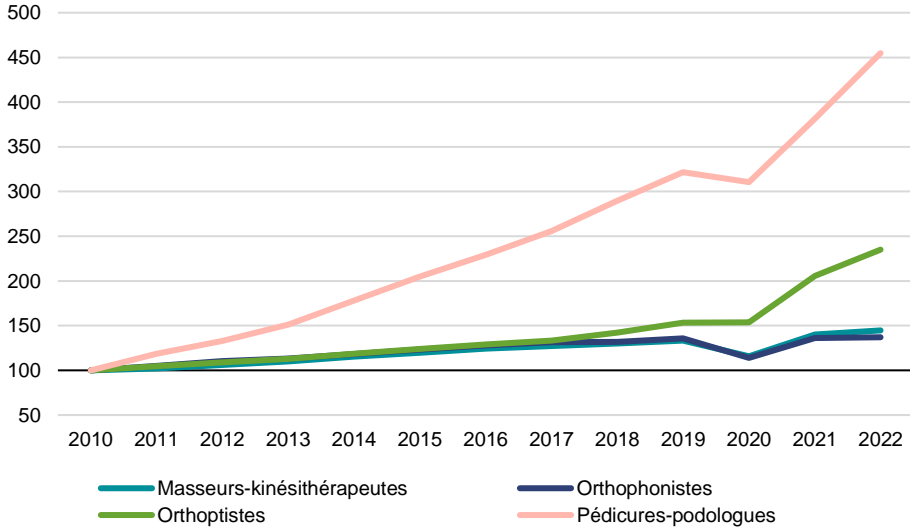
Les soins de pédicures-podologues qui relèvent du champ de l'Assurance maladie représentent une dépense de 65 millions d'euros en 2022, en hausse de 10 millions par rapport à 2021. Ces dépenses sont aussi très dynamiques : en moyenne, elles progressent de 13,4 % par an entre 2012 et 2022 (+13,1 % en moyenne par an en volume), soit une multiplication par 4,5 en dix ans.

En 2022, les soins de pédicures-podologues augmentent de 19,2 % en valeur après +23,0 % en 2021. En l'absence de croissance des prix (0,0 % ces deux années), ces hausses sont exclusivement portées par une augmentation du volume de soins (+19,2 % en 2022, après +22,9 % en 2021).

Les taux de dépassements liés aux actes des pédicures-podologues ont baissé de façon marquée depuis dix ans : ils représentent 4,0 % de la dépense en 2022, contre 31,4 % en 2012. Néanmoins, le taux de dépassement des pédicures podologues reste le plus élevé parmi les autres auxiliaires médicaux.

**Graphique 1** Niveau de l'activité en volume des auxiliaires médicaux

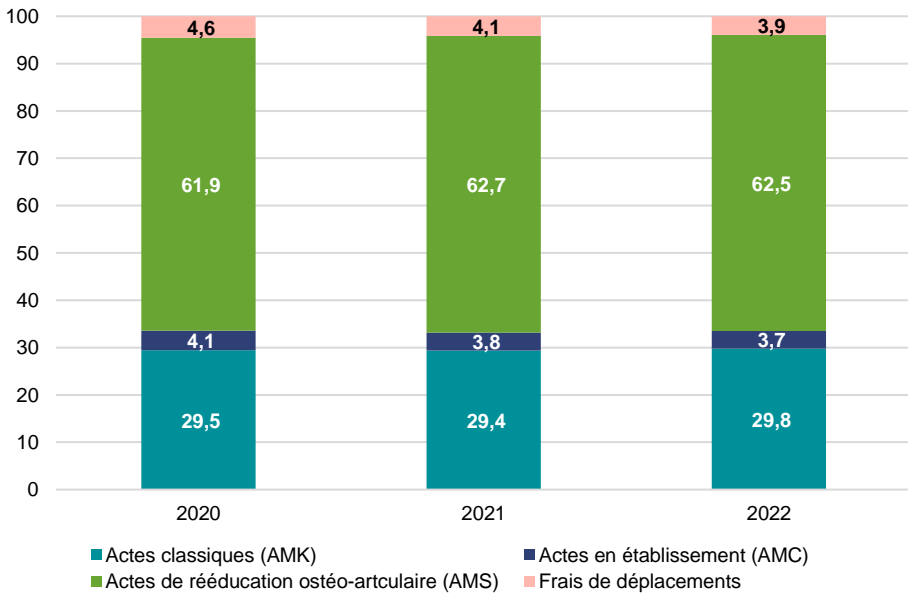
Base 100 en 2010



Sources > DREES, comptes de la santé ; CNAM.

**Graphique 2** Structure de la dépense des honoraires des masseurs-kinésithérapeutes

En %



Sources > DREES, comptes de la santé ; CNAM.

## Les effectifs des auxiliaires médicaux en progression constante depuis 2017

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 91 500 masseurs-kinésithérapeutes exercent en France, dont 82,6 % en libéral ou mixte (*tableau 2*). L'effectif des masseurs-kinésithérapeutes progresse continuellement depuis 2017 : +2,7 % en moyenne par an entre 2017 et 2020.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 24 200 orthophonistes de moins de 62 ans exercent en France, dont 85,3 % dans le secteur libéral ou mixte. La part des orthophonistes salariés hospitaliers représente 6,5 % de la profession en 2022.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 5 700 orthoptistes de moins de 62 ans sont enregistrés au sein du répertoire Adeli. Les effectifs d'orthoptistes progressent de 6,0 % par

an en moyenne entre 2017 et 2022. Un peu plus de la moitié d'entre eux exercent dans le secteur libéral ou mixte. Pour les orthoptistes, ce sont les autres salariés, qui regroupent généralement des professionnels de santé exerçant en centre de santé, qui affichent la plus forte augmentation en 2022 : +10,9 %. Leurs effectifs ont quasiment doublé en cinq ans.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 12 900 pédicures-podologues de moins de 62 ans sont recensés en France ; leur nombre a augmenté de 2,8 % en moyenne par an entre 2012 et 2017. En 2017 (année disponible la plus récente concernant les effectifs des pédicures-podologues), quasiment tous exerçaient en libéral ou en mixte ; la part des salariés hospitaliers et des autres salariés était inférieure à 2 %.

**Tableau 3** Effectifs des auxiliaires médicaux

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 21/22 (en %)
<b>Masseurs-kinésithérapeutes</b>	<b>84 400</b>	<b>89 000</b>	<b>89 200</b>	<b>91 500</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<i>dont salariés hospitaliers</i>	12 300	12 300	11 700	11 700	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	
<i>dont autres salariés</i>	3 800	4 100	4 200	4 200	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	
<i>dont libéraux ou mixtes</i>	68 400	72 700	73 300	75 600	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	
<b>Orthophonistes</b>	<b>22 500</b>	<b>22 500</b>	<b>23 000</b>	<b>23 300</b>	<b>23 800</b>	<b>24 200</b>	<b>1,7</b>
<i>dont salariés hospitaliers</i>	1 400	1 400	1 500	1 500	1 500	1 600	3,2
<i>dont autres salariés</i>	2 000	2 000	1 900	2 000	2 000	2 000	1,0
<i>dont libéraux ou mixtes</i>	19 000	19 100	19 500	19 900	20 300	20 700	1,7
<b>Orthoptistes</b>	<b>4 300</b>	<b>4 500</b>	<b>4 800</b>	<b>5 100</b>	<b>5 400</b>	<b>5 700</b>	<b>6,4</b>
<i>dont salariés hospitaliers</i>	500	600	600	600	600	700	4,9
<i>dont autres salariés</i>	1 000	1 100	1 300	1 400	1 700	1 900	10,9
<i>dont libéraux ou mixtes</i>	2 700	2 800	2 900	3 000	3 100	3 200	4,3
<b>Pédicures-podologues</b>	<b>12 900</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<i>dont salariés hospitaliers</i>	100	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	
<i>dont autres salariés</i>	100	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	
<i>dont libéraux ou mixtes</i>	12 700	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	

n.d. : non disponible.

**Note >** Les effectifs de l'année *n* correspondent aux professionnels de santé recensés aux répertoires Adeli au RPPS au 1<sup>er</sup> janvier *n*.

**Champ >** France, ensemble des auxiliaires de moins de 62 ans inscrits au répertoire Adeli, sauf masseurs-kinésithérapeutes, ensemble des praticiens inscrits au RPPS.

**Sources >** DREES, Adeli 2017-2022 ; ASIP-Santé RPPS.

### En 2022, le reste à charge dans le financement de soins courants des auxiliaires médicaux augmente de 0,5 point

Comparé à l'ensemble des soins de ville, la Sécurité sociale finance une part un peu moins importante des soins des auxiliaires médicaux hors infirmiers (66,9 % contre 70,2 % pour l'ensemble des soins de ville), notamment en raison d'un moindre remboursement des soins de masseurs-kinésithérapeutes. La contribution des ménages et des organismes complémentaires au financement de ces soins est ainsi plus élevée : globalement, les organismes complémentaires financent 20,4 % de ces dépenses et les ménages 15,4 %. La part des ménages dans le financement des soins courants des auxiliaires médicaux augmente de nouveau en 2022 (+0,5 point après +0,9 point en 2021). Entre 2012 et 2022, le financement par les organismes complémentaires a diminué de 0,9 point, et celle de l'Assurance maladie et de l'État a augmenté de 0,7 point.

En 2022, 64,1 % de la consommation de soins courants des masseurs-kinésithérapeutes est prise en charge par la Sécurité sociale (*tableau 4*), 20,4 % par les organismes complémentaires.

Les ménages financent 15,4 %, soit 1 044 millions d'euros en 2022. La part qu'ils prennent en charge augmente de 0,5 point en 2022, après +1,0 point en 2021.

En 2022, la Sécurité sociale finance 80,6 % de la dépense de soins d'orthophonistes, 70,9 % des soins d'orthoptistes et 94,5 % du champ couvert dans les comptes de la santé pour les soins de pédicures-podologues. Les organismes complémentaires financent 14,3 % des soins d'orthophonistes, 15,4 % des soins d'orthoptistes et 2,6 % des soins de pédicures-podologues.

S'agissant des soins d'orthophonistes, le reste à charge des ménages représente 5,2 % de la dépense totale de soins d'orthophonistes. Ils financent par ailleurs 13,6 % des soins d'orthoptistes en 2022, une part qui progresse légèrement (+0,4 point entre 2021 et 2022).

Enfin, les ménages prennent en charge 2,7 % des soins de pédicures-podologues. En lien avec la baisse des dépassements, le taux de reste à charge des ménages a fortement baissé au cours des dix dernières années pour ce poste : il représentait, en 2012, 13,9 % de la dépense des pédicures-podologues. ■

**Tableau 4 Répartition des dépenses des auxiliaires médicaux par type de financeur en 2022**

*En millions d'euros*

	Masseurs-kinésithérapeutes		Orthophonistes		Orthoptistes		Pédicures-podologues	
	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)
Sécurité sociale	4 340	64,1	929	80,9	247	70,9	62	94,5
État	9	0,1	2	0,0	0	0,1	0	0,2
Organismes complémentaires	1 378	20,4	165	14,8	54	15,4	2	2,6
Ménages	1 044	15,4	57	5,2	47	13,6	2	2,7
<b>Ensemble</b>	<b>6 771</b>	<b>100,0</b>	<b>1 153</b>	<b>100,0</b>	<b>349</b>	<b>100,0</b>	<b>65</b>	<b>100,0</b>

Source > DREES, comptes de la santé.